PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ

Engagement civique

Fermeture de l'espace civique : témoignages des membres de PCQVP

Rapport de consultation 2019

Introduction :

Pourquoi nous devons nous pencher sur la question de l'espace civique

Les dernières années ont été les témoins d'une fermeture largement reconnue de l'espace civique à l'échelle mondiale. Les capacités de la société civile à s'organiser, à se mobiliser et à agir sont de plus en plus limitées et s'affaiblissent dans une grande partie du monde[1]. Les restrictions aux libertés fondamentales, en droit et en pratique, sont de plus en plus courantes, empêchant les membres de PCQVP de mener leurs activités librement et de manière indépendante, et d'occuper un rôle actif au sein de la sphère publique. Dans de nombreux pays, nos membres ont été la cible d'attaques directes croissantes, sous forme de harcèlement, de violences verbales et physiques, de criminalisation, de menaces, d'intimidation et de campagnes de diffamation. Leur engagement dans la gouvernance des ressources naturelles est de plus en plus difficile et dangereux.

En réponse à ces menaces croissantes, PCQVP a fourni un soutien direct et adapté aux membres victimes d'attaques. Nos organes de gouvernance ont publié des déclarations pour dénoncer les actes de restriction de l'espace civique partout dans le monde, souvent en concertation avec des partenaires. En 2016, en partenariat avec CIVICUS, nous avons publié « Envers et contre tout », un rapport dressant le profil de la répression à laquelle tous ceux qui militent pour une meilleure gestion des ressources naturelles sont confrontés quotidiennement dans le monde. En 2018, nous avons diffusé un guide pour aider la société civile à maximiser son influence au sein de l'ITIE. Il est toutefois évident que nous ne pouvons nous arrêter là si nous voulons défendre un environnement favorable à l'action de la société civile, indispensable à nos membres pour mener à bien leurs activités.

Partout dans le monde, le mouvement PCQVP prend conscience de l'importance des libertés fondamentales en tant que condition préalable à la réalisation de ses objectifs. Notre nouvelle stratégie globale, Vision 2025, souligne la nécessité pour nos membres d'être informés, influents et entendus afin qu'ils puissent participer aux affaires publiques et façonner les débats publics et la prise de décision, clés de voûte de notre cadre pour le changement au cours des cinq prochaines années. Cela signifie que le mouvement PCQVP doit développer de meilleurs systèmes de soutien locaux, régionaux et internationaux pour protéger plus efficacement ses membres des menaces à l'encontre des droits civiques.

1. Selon le CIVICUS Monitor, 3,2 milliards de personnes vivent dans des pays où l'espace civique est restreint ou fermé, et seulement 3 % de la population mondiale vivent dans des pays où les conditions d'exercice de l'action citoyenne — soit l'espace civique — sont réellement ouvertes.

Ces systèmes doivent se fonder sur une compréhension approfondie de l'expérience et des opinions des membres de la coalition qui sont en première ligne de cette fermeture de l'espace civique. En 2019, PCQVP a consulté ses membres dans le monde entier pour connaître leurs besoins, leurs défis, leurs opportunités et leurs priorités en matière d'engagement s'agissant des questions liées à l'espace civique. Nos conclusions, présentées ci-dessous, constitueront la base de la réponse stratégique de PCQVP pour protéger les droits de l'homme et, en particulier, l'espace civique de tous ceux qui œuvrent pour la transparence dans le secteur extractif.

Marion Mondain, du secrétariat PCQVP, rencontre les membres au Congo-Brazzaville pour discuter des questions clés.

© PWYP 2019

Cartographie des expériences de première ligne des membres de PCQVP

Pour mieux comprendre les expériences des membres et identifier leurs défis et besoins en matière de droits civiques, le secrétariat de PCQVP a réalisé une analyse approfondie de la situation dans deux pays : le Niger et la République du Congo. Nous avons ensuite réalisé une enquête en ligne pour en savoir plus sur l'expérience des membres face à des libertés fondamentales de plus en plus restreintes et à de multiples bouleversements politiques sur tous les continents.

Les membres de PCQVP signalent que la tendance mondiale croissante à la fermeture de l'espace civique constitue une pression de plus en plus forte qui affaiblit leur militantisme et leur capacité à concrétiser l'ambition d'un secteur extractif axé sur la personne, au cœur de notre stratégie Vision 2025. Les restrictions des libertés civiques en droit et dans la pratique signifient que de nombreux membres ont du mal à évoluer de manière active dans la sphère publique et aux décisions qui les concernent eux ou les communautés qu'ils représentent. Cet environnement restrictif, associé aux menaces et aux attaques dont ils font l'objet, a un effet dissuasif et génère une autocensure, car les membres craignent souvent de s'opposer ouvertement aux politiques publiques ou aux entreprises extractives, par crainte de subir des actes d'intimidation ou d'autres conséquences graves.

Les conclusions de ce rapport ont une portée limitée – géographiquement, car les deux missions d'enquête ont été menées en Afrique francophone – et quantitativement, puisque l'enquête a été réalisée auprès de 34 répondants (même si ceux-ci sont répartis dans le monde entier). Elles ne peuvent pas rendre compte de la complexité et de la diversité des situations sur le terrain de manière détaillée, mais elles brossent un tableau clair et précieux des violations généralisées des libertés civiques, de la manière dont elles affectent les membres de PCQVP et du soutien dont les membres estiment avoir besoin pour faire face à ces problèmes.

Mission de terrain au Niger et en République du Congo

Ces pays ont été sélectionnés d'après plusieurs critères soigneusement définis. Tous deux ont été le théâtre d'attaques récentes et ciblées des autorités à l'encontre de membres de PCQVP. En 2018, au Niger, le coordinateur national et membre du conseil d'administration de PCQVP, Ali Idrissa, ainsi que 26 autres militants, ont été emprisonnés pendant plusieurs mois pour de fausses accusations liées à la participation à des manifestations pacifiques. La même année, le bureau de PCQVP Congo à Brazzaville a été saccagé pendant la nuit — et la police n'a pas enquêté sur l'incident, malgré les appels répétés de PCQVP. À la suite de ces attaques directes, les membres au Niger et au Congo ont demandé le soutien du Secrétariat sur les questions d'espace civique.

Dans les deux pays, l'économie est fortement dépendante de l'industrie extractive et les libertés fondamentales sont gravement menacées. Les activistes de la société civile, notamment ceux qui se concentrent sur les impacts de l'exploitation minière sur

l'environnement et les droits de l'homme, font l'objet de menaces en raison de leur engagement citoyen. Au Niger et au Congo, les membres sont également profondément engagés dans le processus de l'ITIE, ce qui laisse envisager des possibilités d'action contre la fermeture de l'espace civique (le Niger est toutefois actuellement suspendu en raison de progrès insuffisants s'agissant de la participation de la société civile ; les acteurs nationaux ont récemment soumis une nouvelle demande d'adhésion à l'ITIE).

Au cours de ces visites, nous avons mené des entretiens en tête-à-tête avec les membres et les parties prenantes afin d'évaluer leurs expériences de première main en matière de fermeture de l'espace civique, mais aussi de connaître leurs besoins et leurs priorités dans ce domaine.

Enquête en ligne auprès des membres de PCQVP

Après les visites sur le terrain, PCQVP a mené une enquête en ligne auprès de toutes les coalitions pour en savoir plus sur les expériences des membres. Les réponses détaillées de 34 membres et coalitions de PCQVP dans le monde entier dressent un tableau des violations des droits de l'homme dans notre réseau au cours des dernières années, principalement en raison de la fermeture de l'espace civique. Les réponses démontrent, par les statistiques comme par les citations qui en sont extraites, l'ampleur des difficultés auxquelles sont confrontés de nombreux membres de PCQVP dans l'exercice de leur mission.

Nombre de réponses à l'enquête en ligne par langue

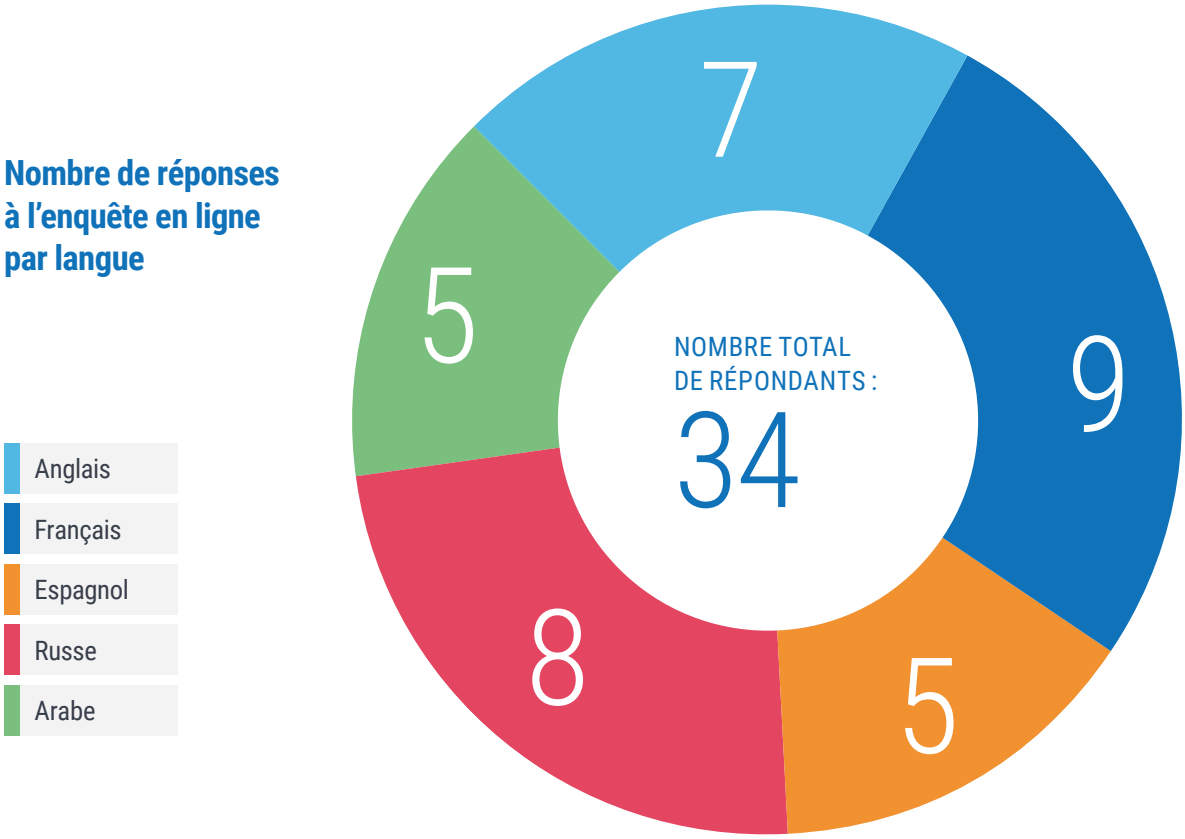

Impact de la fermeture de l'espace civique sur les membres de PCQVP

Restrictions en droit et en pratique

Compte tenu du fait que de nombreux gouvernements introduisent de nouvelles législations ou manipulent les réglementations existantes pour restreindre les libertés fondamentales, la loi est devenue un outil majeur de destruction de l'action citoyenne, largement utilisé par les acteurs étatiques et les entreprises pour réprimer les voix critiques[2]. Les membres ont souligné les contraintes juridiques auxquelles ils sont confrontés et ont identifié la législation relative à la liberté d'expression et de réunion comme particulièrement litigieuse dans l'exercice de leurs activités. Dans la pratique, même dans les cas où la loi garantit la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, le pouvoir judiciaire manipule souvent la législation existante et les autorités ont fréquemment recours à des mesures ou des décisions administratives restrictives pour limiter ces libertés fondamentales.

Les réponses à l'enquête montrent à quel point les répondants de PCQVP sont confrontés à des restrictions en droit et en pratique.

Les membres ont signalé que les manifestations pacifiques sont souvent limitées (géographiquement, dans le temps ou dans leur portée), voire interdites lorsqu'elles sont menées par des groupes non affiliés

Restrictions juridiques en ligne ou hors ligne : sélection de réponses à l'enquête

« Les autorités ont à plusieurs reprises fait des déclarations sur un ton menaçant, chaque fois que notre organisation a divulgué des études critiques à l'égard des politiques officielles.

« Une loi récente sur la cybersécurité et les cybercrimes permet de surveiller les communications sur WhatsApp, exposant les personnes qui partagent des informations critiques avec d'autres et encourage l'autocensure.

« Au cours des trois dernières années, le gouvernement a mis en œuvre une politique répressive sans précédent contre la société civile et les défenseurs des droits humains dans notre pays. […]

Quelques-uns vivent désormais dans la clandestinité et craignent pour leur sécurité. Certains d'entre eux font encore l'objet de menaces de mort, d'emprisonnement et d'arrestations.

2. Ces dernières années, plus de 60 pays ont adopté ou rédigé des lois qui entravent l'enregistrement, le financement et les activités des OSC, selon le rapport ***Envers et contre tout*** (PCQVP et CIVICUS).

aux autorités. Le **droit à la liberté de réunion pacifique** est souvent entravé— par « une loi très restrictive et controversée… qui interdit la tenue de toute réunion publique, sauf celle du gouvernement et des associations ou partis liés au régime ». Les membres ont cité « … les arrestations, les détentions arbitraires et les disparitions de dizaines de défenseurs des droits de l'homme », et l'État « … qui réprime les manifestations, bat les manifestants, les tue de sang-froid ».

Les membres sont souvent privés de leur **droit à la liberté d'association** – généralement par le biais de mesures administratives complexes : « Nous avons eu de sérieuses difficultés à remplir les conditions d'enregistrement des OSC, qui sont arbitraires et violent le droit à la liberté d'association ». Un des répondants a affirmé que la liberté d'association « n'est pas une réalité effective dans notre pays ». Les autorités limitent aussi souvent l'accès aux financements, notamment provenant

QUESTIONS DE L'ENQUÊTE 1A/1B

Avez-vous été confronté à des restrictions ou à des violations des droits de l'homme et de la femme dans le cadre de votre travail sur la gouvernance et la transparence concernant les ressources naturelles au cours des trois dernières années ?

Restrictions juridiques en ligne ou hors ligne :

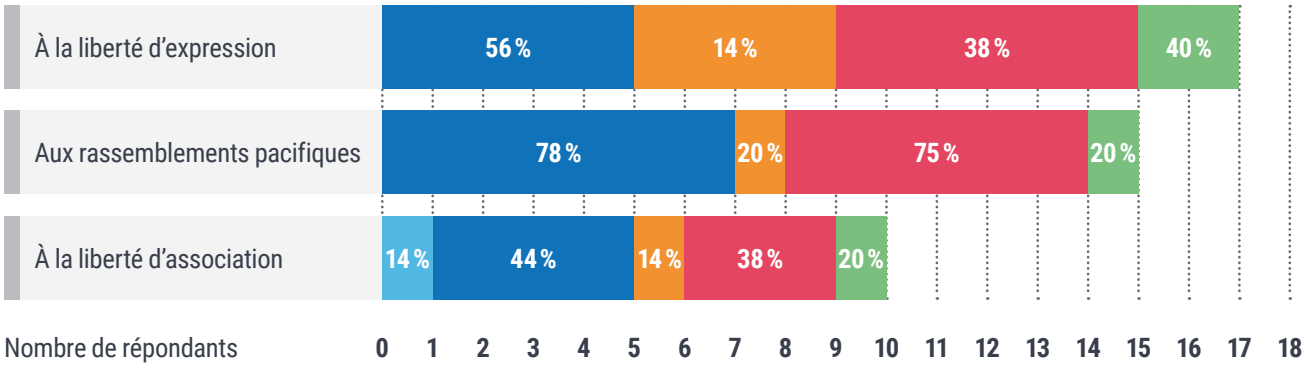

Restrictions en ligne ou hors ligne dans la pratique :

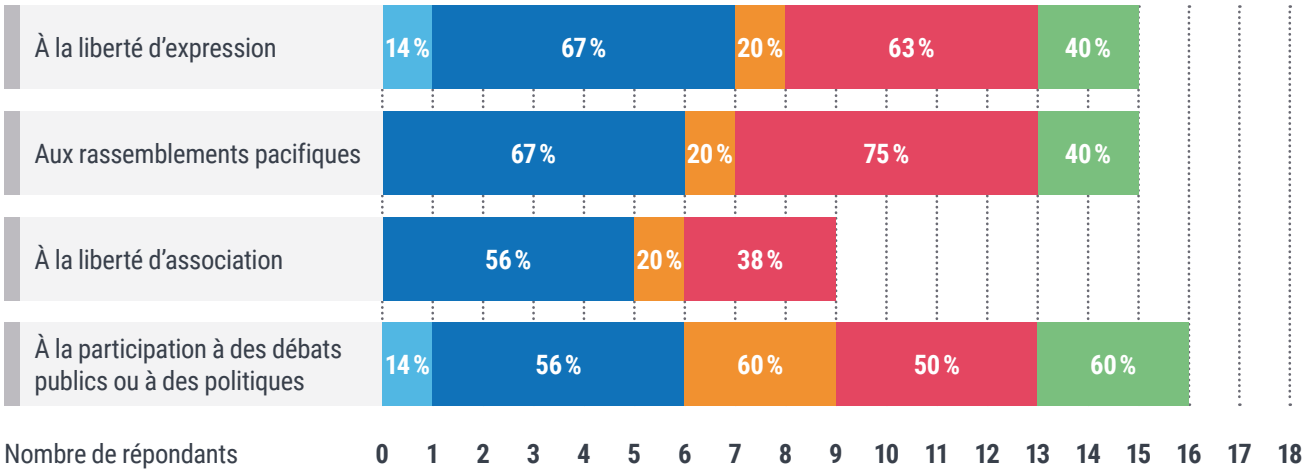

La société civile et les citoyens participent à une manifestation pacifique au Niger.

© ROTAB / PWYP Niger

de sources internationales : « les enquêtes financières rendent les procédures bancaires complexes, de sorte que les transferts de fonds sont parfois impossibles ».

Beaucoup sont également privés du **droit à la liberté d'expression**, par « la fermeture de plusieurs médias indépendants et de médias en ligne », ou le blocage de l'accès à Internet. Dans certains endroits, « les autorités surveillent et contrôlent les messages sur Facebook, et leurs auteurs sont convoqués si le contenu critique les organes de l'État ». Les actions en justice contre les journalistes sont également courantes : « Bien que la liberté d'expression soit officiellement acquise, de nombreux journalistes ont été renvoyés devant les tribunaux à la suite d'un article de journal ou d'une interview à la télévision ou à la radio. »

Les consultations ont souligné que les limites imposées à l'espace civique représentent le principal défi qui empêche les membres de **participer pleinement, de manière indépendante et significative aux processus de décision et aux affaires politiques** aux niveaux national, régional et international. L'enquête a révélé de nombreuses restrictions au droit de participer aux débats publics ou à la formulation des politiques : « le gouvernement consulte la société civile de manière générique sur certains sujets... mais les avis sont rarement pris en compte », « la société civile est consultée lorsque des décisions sont déjà prises et n'est pas impliquée dans les premières étapes des processus de décision » .

Témoignages de membres s'agissant des menaces et attaques

Les consultations et l'enquête indiquent que dans de nombreux pays, les membres ont été la cible d'**attaques directes**, **telles que des violences verbales et physiques**, **du harcèlement ou des menaces** (y compris à l'encontre de membres de leur famille). Les membres ont également été confrontés à la **criminalisation**, **à l'intimidation** (comme le saccage des bureaux), **à la surveillance et à des campagnes de diffamation** visant à les discréditer et à les marginaliser. Cela crée un contexte de peur, rendant leur engagement dans la gouvernance des ressources naturelles de plus en plus risqué.

Les répondants à l'enquête indiquent faire face à des défis tels que « ... des déclarations au ton menaçant chaque fois que nous divulguons des études critiques à l'égard des politiques officielles ». L'un affirme : « au cours des trois dernières années, le gouvernement a mis en place une politique de répression sans précédent contre la société civile et les défenseurs des droits de l'homme... ». Les ONG qui plaident en faveur du développement participatif peuvent être « étiquetées par le gouvernement comme étant "communistes", ce qui augmente le risque de coercition et d'arrestation par l'armée ou la police, ainsi que la stigmatisation sociale ».

Pour un grand nombre de membres, les **activités liées à la gouvernance des ressources naturelles et à la lutte contre la corruption les exposent à des niveaux de menace ou de risque plus élevés** que ceux auxquels sont exposés les activistes travaillant sur d'autres questions. Ils citent « la sensibilité du secteur et son lien avec la question de

Violations visant directement les militants : sélection de réponses à l'enquête

« La loi sur la liberté d'association est sérieusement menacée de révision avec une restriction des libertés individuelles et collectives.

« Les activités et en particulier les réunions sont généralement infiltrées.

« Les conférences et les événements organisés par des ONG internationales et nationales sur des sujets sensibles sont sous surveillance. Les journalistes, les blogueurs et les militants [...] reçoivent des amendes.

« Le gouvernement abuse de son pouvoir et nomme des représentants de la société civile. L'État compte une société civile plaidant en faveur de la non-publication des contrats.

Ali Idrissa, directeur de ROTAB et coordinateur national de PCQVP Niger a été libéré après quatre mois de prison.

© ROTAB / PWYP Niger

la souveraineté nationale sur les ressources naturelles » comme facteur contributif, ainsi que les intérêts des puissantes entreprises extractives, qui « trouvent un soutien gouvernemental lorsque les intérêts économiques coïncident. Le pouvoir est largement déséquilibré entre le gouvernement et les entreprises d'un côté et la société civile de l'autre ». Les membres ont également noté que le secteur extractif est très politisé, en raison des importantes sommes d'argent en jeu, des intérêts stratégiques et de l'implication des hauts fonctionnaires de l'État dans les industries extractives : « il s'agit dans une certaine mesure d'autoprotection, par crainte que ces intérêts ne soient exposés publiquement ».

Exposition à des niveaux de risques plus élevés dans le cadre d'activités liées à la gouvernance des ressources naturelles et à la lutte contre la corruption : sélection de réponses à l'enquête

> « Les intérêts des puissantes sociétés extractives sont appuyés par le gouvernement, car leurs intérêts économiques coïncident. Il existe un déséquilibre de pouvoir important entre le gouvernement et l'industrie d'un côté, puis la société civile de l'autre.

QUESTION DE L'ENQUÊTE 1C

Avez-vous été confronté à des restrictions ou à des violations des droits de l'homme et de la femme dans le cadre de votre travail sur la gouvernance et la transparence concernant les ressources naturelles au cours des trois dernières années ?

Types de violations visant directement les militants :

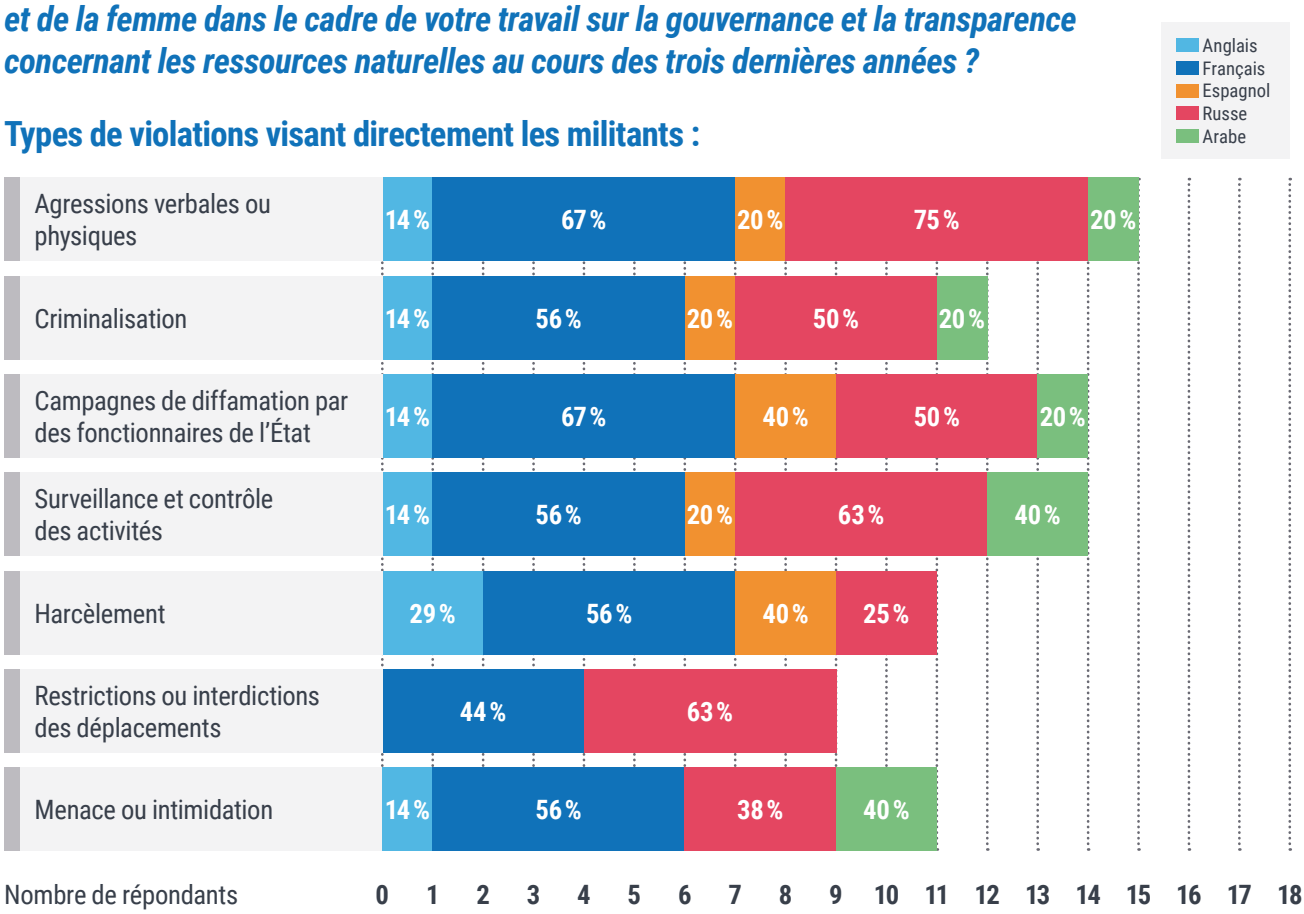

Que faire pour aider ?
Recommandations des membres pour la protection de l'espace civique

Au cours des visites sur le terrain et de l'enquête, nous avons interrogé les membres de PCQVP sur leurs principaux besoins en matière de protection et de défense de l'espace civique. Les membres ont indiqué que la **priorité du Secrétariat devrait être de développer une stratégie à long terme pour soutenir leur travail en anticipant et en atténuant les risques auxquels ils sont confrontés avant qu'ils ne se produisent**. Ils ont des propositions claires de mesures qui pourraient renforcer leur résilience face aux violations des droits de l'homme et surtout aux menaces qui pèsent sur l'espace civique. Celles-ci se répartissent en quatre grandes catégories :

Dans le village de Velikie Sorochinci en Ukraine, les citoyens partagent leurs points de vue sur les questions liées à l'extraction, qui doivent être résolues en priorité au sein du village.

© DixiGroup / PWYP Ukraine member

Renforcement des capacités et partage de l'information

Les membres ont exprimé à plusieurs reprises le besoin de **renforcer leurs capacités pour accroître la résilience des coalitions face aux menaces qui pèsent sur l'espace civique**. Les membres au Niger et en République du Congo ont exprimé en priorité le besoin de recevoir une formation au renforcement des capacités en matière de sécurité numérique et physique, notamment pour l'évaluation et l'atténuation des risques, et concernant les normes et le plaidoyer en faveur des droits de l'homme, notamment les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits fondamentaux. Il est nécessaire de « renforcer les connaissances juridiques, qui permettent toujours aux membres de mieux se protéger ». Le renforcement de la résilience des membres « nécessite une formation spécifique sur les véritables outils de plaidoyer pour influencer les décideurs ». Les membres ont également souligné le besoin de formation en matière de collecte d'informations relatives aux violations des droits de l'homme auxquelles sont confrontés les communautés locales et les militants. Outre la formation, le renforcement de la résilience devrait également impliquer un partage continu d'informations, couvrant les outils de protection, les subventions, les possibilités de formation et les programmes de réinstallation.

Solidarité et soutien pratique

Tant l'enquête que les entretiens sur le terrain ont souligné **la nécessité de nouer des alliances et de faire preuve de solidarité** : « faire partie d'un réseau d'acteurs travaillant en synergie permet de réduire la vulnérabilité, les risques et les menaces. Nous devrions rendre visible la chaîne d'acteurs avec lesquels

La nécessité de renforcer les capacités et de partager les informations afin d'atténuer les problèmes spécifiques à l'espace civique : sélection de réponses à l'enquête

> « Cela nécessite une formation spécifique sur les véritables outils de plaidoyer en vue d'influencer les décideurs. Nous aurons besoin de formations sur les flux financiers illicites, le RSE, de doter les OSC des outils d'alerte et de protection adéquats.

> « Il est nécessaire d'enquêter sur les problèmes des ONG touchées et de créer un mécanisme de protection.

> « Augmenter les connaissances juridiques existantes en vue de la protection des membres.

La nécessité d'alliances et de solidarité afin d'atténuer les problèmes spécifiques à l'espace civique : sélection de réponses à l'enquête

> « Faire partie d'un réseau d'acteurs travaillant en synergie se présente comme une occasion de réduire la vulnérabilité, les risques et les menaces. Il est donc nécessaire de rendre visible la chaîne des acteurs avec qui nous avons interagi, y compris les alliances stratégiques.

> « Appuyer la solidarité internationale [...] Amplifier les efforts des uns et des autres.

nous interagissons, y compris par le biais d'alliances stratégiques ». Ce besoin de solidarité s'est traduit par des appels à des « réponses collectives en cas d'abus », et à « des mécanismes collectifs de défense, de suivi juridique et d'enquête ».

Les membres ont souligné que **le fait de faire partie du réseau PCQVP leur donnait un certain degré de protection et de légitimité, et que le facteur de solidarité devrait être davantage mis à profit pour renforcer la protection des membres confrontés à des menaces ou des attaques**. Ils estiment que les réponses du Secrétariat de PCQVP aux attaques individuelles doivent se poursuivre et se renforcer en termes de ressources, d'outils et d'impact. Ils ont souligné leur besoin d'accéder rapidement à un financement lorsqu'ils sont attaqués, notamment en ce qui concerne le soutien financier et l'aide aux familles des victimes. Parmi les ressources suggérées, citons l'établissement d'un fonds d'urgence, le développement d'outils de protection couvrant l'expertise juridique pour fournir une assistance directe aux victimes, et la mise en place de cadres juridiques nationaux pertinents liés à l'espace civique. Certains membres ont souligné l'urgence de ces besoins, en précisant qu'ils ne pourront pas poursuivre leur travail en l'absence d'amélioration des capacités et des ressources.

Des membres de la société civile au Cameroun posent des questions clés lors d'un événement de l'ITIE.

© PWYP Cameroon

QUESTION DE L'ENQUÊTE 5A

Que pensez-vous du rôle potentiel du secrétariat PCQVP pour répondre aux défis et aux besoins de l'espace civique ?

En termes de prévention :

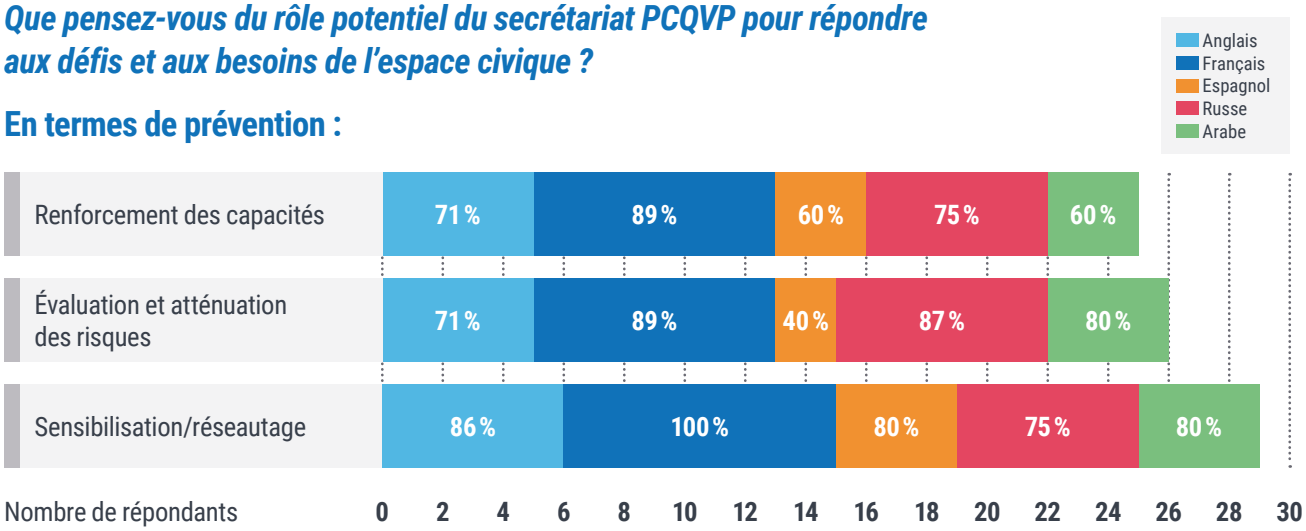

Consolidation du plaidoyer

Les consultations au Congo et au Niger ont souligné que **le mouvement PCQVP devrait être plus visible aux niveaux régional et international et que nous devrions nous concentrer davantage sur le plaidoyer autour de l'espace civique**. L'enquête a souligné que « la mobilisation des partenaires doit être globale… » et que « tous les instruments possibles doivent être utilisés ». Les membres ont identifié des objectifs prioritaires pour le plaidoyer du Secrétariat concernant l'espace civique :

QUESTION DE L'ENQUÊTE 5C

Que pensez-vous du rôle potentiel du secrétariat PCQVP pour répondre aux défis et aux besoins de l'espace civique ?

En termes de plaidoyer :

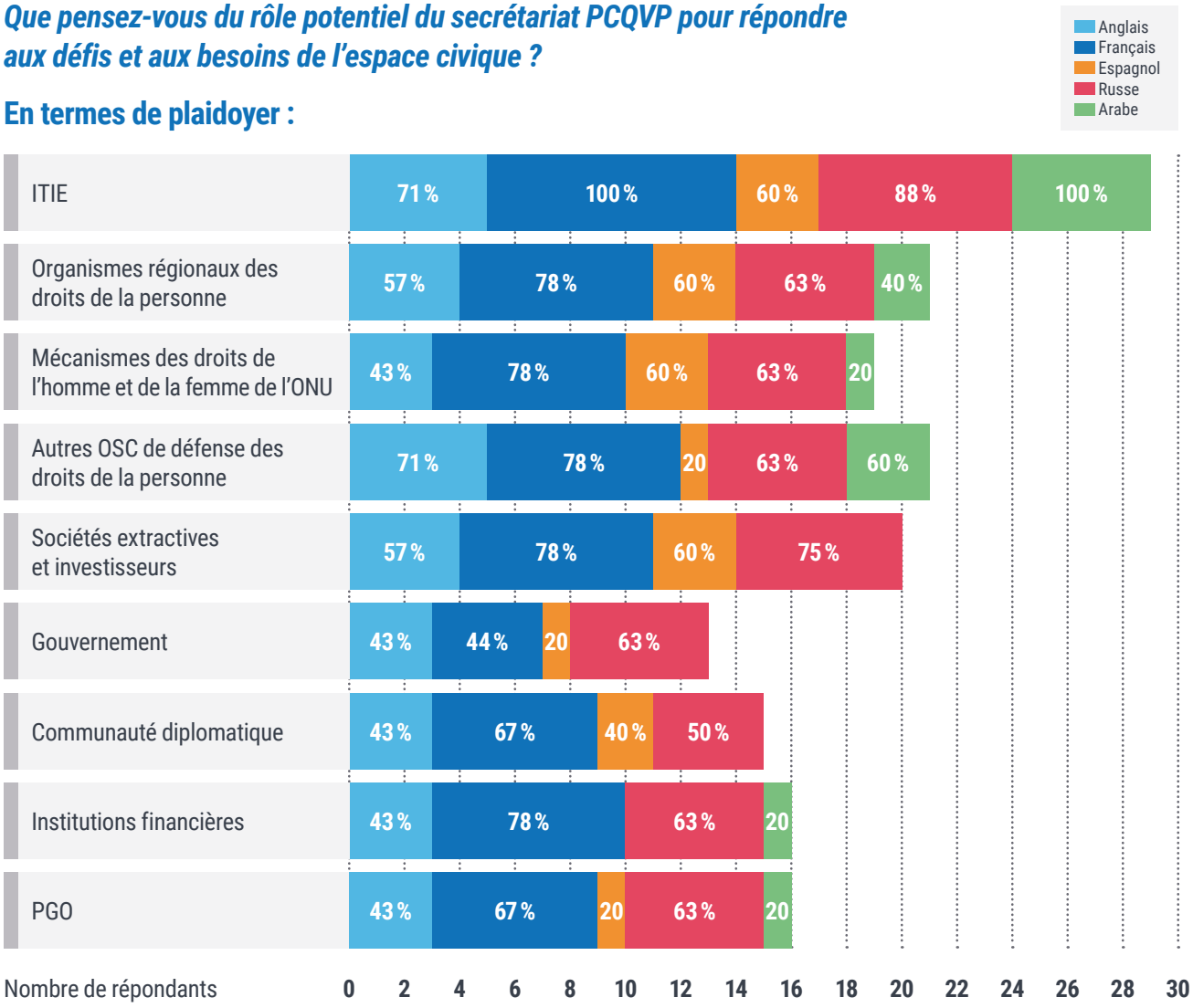

L'ITIE

Les membres considèrent l'ITIE comme un mécanisme de levier clé en matière de droits de l'homme. L'exigence 1.3 de l'ITIE et le Protocole relatif à la société civile prévoient que les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent mettre en place un environnement favorable à une participation active de la société civile à la gouvernance des ressources naturelles. Les membres de PCQVP au Niger et au Congo ont décrit l'ITIE comme un acteur stratégique de premier plan lorsque des militants sont attaqués, soulignant son fort potentiel pour faire avancer les questions de droits de l'homme sur le terrain. Dans certains cas, la perspective de mettre en péril l'adhésion actuelle ou future d'un pays à l'ITIE pour des questions liées à l'espace civique a été une incitation majeure pour le gouvernement à revenir sur une décision ou une situation controversée affectant les libertés fondamentales.

Au Congo, les membres ont souligné qu'« en 2018, et en 2020, en pleine vague d'arrestations de militants du mouvement *Ras-le-Bol*, le protocole relatif à la société civile et les exigences de l'ITIE ont été utilisés comme leviers pour convaincre les autorités de libérer ces militants ». Les réponses au sondage montrent que « le protocole relatif à la société civile de l'ITIE est une mesure dissuasive » et que « le fait d'être un pays mettant en œuvre l'ITIE est souvent utilisé par le gouvernement comme une garantie de sa conformité aux normes de bonne gouvernance et de transparence. Le gouvernement en a besoin, et il est possible d'exploiter cette situation pour faire avancer les questions d'espace civique ».

Selon les membres, il est possible d'utiliser l'influence de l'ITIE sur l'espace civique à trois moments clés : lors de la demande d'adhésion (lorsque la conformité des candidats à l'exigence 1.3 est évaluée par le Secrétariat de l'ITIE), lors de la validation (lorsque la conformité est réévaluée par un validateur externe) et à l'occasion des examens ad hoc (qui ont lieu entre les validations si des préoccupations concernant des violations de l'exigence 1.3 sont soulevées auprès du comité de réponse rapide de l'ITIE).

Accroître la visibilité et le ciblage de PCQVP : sélection de réponses à l'enquête

« La mobilisation des partenaires doit être mondiale, donc holistique.

« La nécessité d'adhérer au Partenariat pour un gouvernement ouvert et d'identifier sa spécificité, ainsi que ses objectifs en cas d'adhésion des pays.

« Nous faisons partie des groupes du PGO et de l'ITIE, nous avons donc accès aux informations directement auprès du gouvernement, ce qui peut faciliter leur participation à toute activité sur le sujet.

Mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme

Les membres ont souligné que le Secrétariat devrait accroître son plaidoyer auprès des mécanismes externes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme, en vue de faire entendre les perspectives des personnes affectées par la gouvernance du secteur extractif dans des forums où elles ne sont actuellement pas représentées. Les membres de PCQVP au Congo et au Niger ont suggéré que les mécanismes de l'ONU soient mieux utilisés

pour amplifier la voix des groupes vulnérables et des activistes travaillant sur la gouvernance des industries extractives, ainsi que celle des communautés affectées. Les réponses à l'enquête soulignent que « le travail des organisations de défense des droits de l'homme peut être vraiment crucial », et qu'il est bénéfique pour les membres « d'effectuer leur travail à travers le prisme des normes internationales ». Les membres ont souligné que les mécanismes régionaux, tels que le groupe de travail de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme, devraient être exploités plus systématiquement par la société civile pour un plus grand impact, car ils « englobent plus spécifiquement les questions de droits de l'homme et ont un impact majeur dans la région » et que PCQVP est particulièrement bien placé pour le faire.

Entreprises et investisseurs privés

Les membres ont noté le potentiel important du rôle des entreprises extractives pour faire progresser l'espace civique et d'autres questions relatives aux droits de l'homme : « en tant que mouvement, nous devons réfléchir stratégiquement aux moyens de travailler avec le secteur privé ». Au Congo, les membres ont indiqué que les entreprises extractives ont été des alliées utiles dans la protection des activistes sur le terrain. « Dans le passé, PCQVP Congo a toujours entretenu de bonnes relations avec TOTAL. En 2007, certains d'entre nous avons été libérés de prison grâce à l'intervention de l'entreprise auprès du président ». Au Niger, les membres ont indiqué que le secteur privé n'a pas nécessairement défendu les activistes par le passé, mais ils considèrent que le plaidoyer avec les entreprises est un domaine dans lequel il faut investir : « la loi de finances adoptée en 2018, contre laquelle beaucoup d'entre nous ont protesté, a eu un impact néfaste sur plusieurs entreprises. Certaines d'entre elles ont quitté le pays. Dans ces circonstances, il aurait pu être utile de collaborer ». Dans l'ensemble, les membres estiment que les entreprises privées peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de la sécurité des militants, et que le Secrétariat devrait orienter le travail de PCQVP dans ce domaine : « PCQVP devrait certainement essayer de travailler avec le secteur privé pour protéger l'espace civique ».

Autres cibles de plaidoyer

Parmi les autres cibles de plaidoyer identifiées par les membres comme étant des mécanismes clés pour la protection des droits des activistes figurent les institutions financières, en particulier le FMI et la Banque mondiale. Les membres au Congo ont déclaré que « la négociation du prêt avec le FMI nous a permis d'obtenir quelques avancées positives pour progresser sur la participation de la société civile — au moins sur le papier ». Les réponses à l'enquête indiquent que la communauté diplomatique et le **Partenariat pour un gouvernement ouvert** pourraient également être des cibles d'un plaidoyer fructueux. Au Niger et au Congo, les membres ont souligné que **les autorités locales et les ambassades** devraient être mises à contribution sur les questions d'espace civique, notamment en cas de menace ou d'attaque contre des activistes. Au Congo, les membres ont également indiqué que PCQVP doit accroître sa **présence dans les médias** : « nous parlons des questions d'espace civique quand il y a des morts, mais très peu de ce que ces questions signifient au quotidien ».

Alliances et partenariats stratégiques

Les membres de PCQVP ont souligné **la nécessité de nouer des alliances et de faire preuve de solidarité entre les organisations de la société civile et au-delà**, et renforcer ainsi mutuellement les activités : nous devrions « soutenir la solidarité internationale… et amplifier les efforts de chacun », en nouant « des alliances avec des hommes d'État de haut niveau et des personnes influentes aux niveaux national et international ». Jusqu'à présent, PCQVP a eu un engagement limité avec les organisations des droits de l'homme, par le biais de projets ad hoc ou en réponse à des attaques contre des membres. Les visites de terrain au Niger et au Congo ont confirmé la nécessité pour les OSC actives dans le domaine de la gouvernance des industries extractives et des droits de l'homme de **travailler au-delà des cloisonnements traditionnels, reflétant l'interconnexion des questions liées à la transparence, à la gouvernance, au développement et aux droits de l'homme**. Les membres souhaitent que le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec les organisations de défense des droits de l'homme afin d'améliorer le soutien aux victimes de violations et de renforcer la défense des droits aux niveaux régional et international. Au Congo, les membres ont souligné qu'**qu'au-delà de l'accroissement des relations bilatérales avec les OSC, « il est important de faire partie de réseaux de défense des droits de l'homme »**.

Les membres de PCQVP lors de l'Assemblée mondiale de PCQVP 2019 ont discuté des méthodes à employer afin d'être mieux entendus et connectés.

© PWYP 2019

Conclusion :

Élaborer un cadre stratégique pour la défense de l'espace civique

Les consultations menées par PCQVP auprès de ses membres en 2019 ont confirmé que les contraintes pesant sur l'espace civique sont le principal défi qui les empêche de mener leurs activités librement, activement et de manière indépendante, y compris au sein de l'ITIE. Sans la liberté de s'associer, de se réunir, de s'exprimer ou de prendre part aux décisions clés les concernant et concernant ceux qu'ils représentent, les membres de PCQVP ne parviendront pas à mettre en place un secteur extractif profitant à tous, aujourd'hui ou à l'avenir.

Si elles ne sont pas contrôlées, les limitations croissantes des libertés fondamentales auront un impact sérieux sur la capacité de PCQVP à mettre en œuvre sa stratégie globale Vision 2025. Celle-ci propose un programme axé sur l'humain pour le secteur extractif — un programme dans lequel nous sommes mieux informés, plus influents, largement entendus et bien placés au sein de notre réseau, afin de provoquer des changements encore plus importants. Un espace civique ouvert est une condition préalable à la réalisation de ces objectifs mondiaux, car il donne droit aux membres d'accéder et à partager l'information, à participer aux affaires publiques et à être entendus en tant qu'éléments centraux.

Vu que PCQVP est le seul réseau mondial de la société civile faisant campagne pour la transparence dans le secteur extractif, il est dans une position unique pour aborder les questions d'espace civique dans la gouvernance des ressources naturelles. Nous en sortirons renforcés, à la fois en tant que réseau et en termes d'impact dans le monde entier, et cela nous aidera à réaliser la Vision 2025 au cours des cinq prochaines années. Nos consultations en 2019 nous ont permis d'identifier de nombreuses opportunités que PCQVP peut saisir pour aider à la sécurisation de l'espace civique au bénéfice de ceux militant pour une meilleure gouvernance des ressources naturelles. Sur la base de ces conclusions, nous élaborerons un cadre stratégique efficace et à long terme pour promouvoir et défendre un espace civique ouvert, socle de nos efforts en faveur d'un secteur extractif équitable. ■

PUBLIEZ CE QUE
VOUS PAYEZ

E-mail : info@pwyp.org

@PWYPtweets

www.facebook.com/PublishWhatYouPay

www.pwyp.org/fr

© Publiez Ce Que Vous Payez 2020

Publiez Ce Que Vous Payez est un organisme de bienfaisance (numéro : 1170959) et une société enregistrée au Pays de Galles et en Angleterre (numéro : 9533183).